



# CHARTRE DE LA Pause Méridienne

Pôle Éducation Sports et Loisirs

# UNE CHARTE, pour quoi faire ?

La Ville de Petit-Caux s'est fixé depuis de nombreuses années l'objectif de développer la qualité des accueils périscolaires proposés aux enfants et aux familles. Ces accueils sont pour les enfants de véritables lieux d'éducation et de socialisation. Ils sont des interfaces entre le temps de la vie familiale et le temps scolaire réservé aux apprentissages.

Le temps de midi des enfants entre 11h30 et 13h30 (horaires variables selon le groupe scolaire), appelé pause méridienne, correspond à un temps périscolaire placé directement sous la responsabilité du Maire de Petit-Caux.

Des adultes aux compétences et missions diverses, agents de restauration, ATSEM, animateurs, composent l'équipe éducative au service de l'enfant.

La présente charte vise donc à être un outil de référence pour favoriser l'échange entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Elle contribue à définir les valeurs éducatives, à développer et faire connaître les actions du personnel encadrant la pause méridienne, en lui fournissant son cadre de référence propre.

Elle a également vocation à informer les familles sur les différents enjeux de ce temps et d'en connaître son organisation.



## Comment a-t-elle été **ÉLABORÉE** ?

Pour la rédaction de cette charte, les agents du Pôle Éducation, Sports et Loisirs se sont réunis à plusieurs reprises afin de réfléchir aux objectifs de la pause méridienne, formaliser le contenu de leur mission et décliner leurs activités pendant ces 2 heures.

Les familles ainsi que les enfants ont également été associés par le biais d'un questionnaire.



## Qu'y **TROUVE-T-ON** ?

La Charte de la Pause Méridienne s'articule autour de 5 grands thèmes :

- › Les objectifs de la pause méridienne,
- › Les moyens humains,
- › Les moyens matériels,
- › Le déroulement chronologique de nos accueils pendant la pause méridienne,
- › Les actions de communication et de coordination.



## **LES OBJECTIFS** de la pause méridienne

Chaque jour de classe, la Ville de Petit-Caux prend en charge pendant l'interclasse du midi 1000 enfants répartis dans 6 restaurants.

Fournir un repas à tous ces enfants constitue bien sûr la priorité et le fondement même du service de restauration scolaire. Mais la mission de la Ville de Petit-Caux va bien au-delà de l'acte « donner à manger ».

Grâce à la participation de 90 agents affectés au Pôle Éducation, Sports et Loisirs, la Ville de Petit-Caux assure trois grandes missions, en plaçant toujours l'enfant au centre de ses préoccupations. Pour chacune de ces missions, plusieurs objectifs ont été définis.

# MISSION 1

Servir à l'enfant un repas de qualité, en quantité adaptée à ses besoins, dans le respect des conditions d'hygiène et de sécurité.

## OBJECTIFS

Pour assurer cette mission, l'action du service et des agents se décline à partir de 4 objectifs :

### 1/ L'enfant est éveillé au goût

- › Le personnel invite l'enfant à goûter au moins une fois les aliments proposés,
- › Mise en place d'animation permettant à l'enfant d'appréhender la nourriture,
- › Le personnel apporte une attention particulière à la présentation des plats.

### 2/ L'enfant est associé et responsabilisé sur l'organisation de son repas

*Les conditions d'organisation du repas intègrent, dans la mesure du possible et du respectable, les choix de l'enfant concernant:*

- › Sa place à table,
- › Son implication et sa motivation au service du groupe. Être responsable de table, pour l'eau et le pain par exemple etc...,
- › L'assortiment des fromages et desserts servi en forme de self contribue à éviter le gaspillage alimentaire.

### 3/ L'enfant doit respecter les règles d'hygiène

- › Lavage des mains avant et après le repas,
- › Tenue appropriée à table.

### 4/ Le personnel concourt à l'obligation de résultat pour la sécurité liée à l'alimentation

- › Prévenir les intoxications alimentaires,
- › Être vigilant pour les enfants atteints d'allergie et sous PAI (Projet d'accueil individualisé),
- › Éviter les accidents et les incidents.



# MISSION 2

Garantir la sécurité physique et affective de l'enfant.

## OBJECTIFS

4 objectifs doivent être atteints pour remplir cette mission auprès de l'enfant aussi bien avant, pendant ou après le repas proprement dit :

### 1/ Prise en compte du rythme de l'enfant et de ses envies

- › Moment convivial partagé entre copains,
- › Adaptation des services de restauration en fonction des âges des enfants,
- › Diverses activités proposées en fonction de leurs envies,
- › Temps de sieste pour les enfants de petite section.

### 2/ L'enfant doit avoir des repères rassurants et structurants

- › Respecter les affinités entre enfants,
- › Créer des liens de confiance,
- › Assurer la meilleure stabilité des équipes,
- › Instaurer des rituels.

### 3/ Les différents acteurs de la pause méridienne doivent faire preuve de cohésion et de cohérence

- › Mise en place de réunions interservices (Service vie scolaire-service périscolaire),
- › Règlement commun,
- › Suivi de l'information entre le personnel communal et les enseignants.

### 4/ Les enfants doivent évoluer dans un cadre sécuritaire garanti

- › Garantir un encadrement suffisant par rapport au nombre d'enfants,
- › Contrôler les absents et les présents dès la sortie des classes,
- › Prévenir les accidents,
- › Réagir immédiatement en cas d'incident.

## MISSION 3

Permettre à l'enfant d'acquérir, dans la convivialité, les notions d'autonomie, de responsabilisation, de socialisation.

### OBJECTIFS

Cette mission véritablement éducative, qui s'accomplit là aussi avant, pendant et après le repas proprement dit, s'articule autour de 2 objectifs :

#### 1/ Les enfants sont éduqués à la vie en collectivité

- › Les enfants apprennent à vivre ensemble,
- › L'enfant identifie les valeurs du groupe et la différence de ses individus,
- › L'enfant participe à des actions dans l'intérêt du groupe.

*Pendant cette pause méridienne, les enfants évoluent plus librement qu'en classe.*

*Cependant, tout n'est pas permis : il y a des règles, des usages, des bonnes pratiques.*

#### 2/ Les enfants sont responsabilisés

- › L'enfant est capable d'assumer ses actes et ses paroles,
- › L'enfant participe à des actions dans l'intérêt de tous.

*Bien sûr, les responsabilités ne sont pas les mêmes à tout âge.*

*Le rôle de l'adulte est de bien expliquer à l'enfant que telle parole ou telle action de sa part peut créer chez l'autre du bien-être ou au contraire du désarroi.*



# LES MOYENS humains

## Taux d'encadrement

Une réglementation existe pendant la pause méridienne. Celle-ci respecte les normes en vigueur fixés par la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports). Les taux d'encadrement sont les suivants : 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

## Rôles et Missions DES AGENTS

Sur le temps de la pause méridienne, les agents de la Ville de Petit-Caux sont répartis en 3 équipes distinctes :

- › L'équipe de restauration,
- › L'équipe ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles),
- › L'équipe d'animation.

*Les missions, les tâches et les profils professionnels des agents sont différents d'une équipe à l'autre.*

## L'équipe RESTAURATION

### Son rôle

- › Assurer la préparation et distribution des repas, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- › Garantir l'hygiène des locaux.

### Ses tâches

- › Assurer la mise et la desserte des tables,
- › Servir les repas et soigner la présentation,
- › Assurer le service aux enfants,
- › Entretien des locaux et le matériel de cuisine,
- › Procéder à l'application et au suivi des Projets d'Accueil Individualisé (PAI).

# L'équipe **ATSEM**

Les enfants scolarisés en maternelle sont encadrés par les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) soutenus par des animateurs.

## Son rôle

- › Subvenir aux besoins de l'enfant en matière d'hygiène, de sécurité physique, affective et d'éducation.

## Ses tâches

- › Garantir l'hygiène corporelle et alimentaire des enfants,
- › Aider matériellement l'enfant à prendre son repas,
- › Faire le lien entre l'enfant, l'enseignant et les parents,
- › Sensibiliser les enfants à la découverte du goût,
- › Participer à l'éducation des enfants en leur apprenant les valeurs fondamentales telles que la socialisation, la responsabilisation, l'autonomie, la politesse, le respect des règles, la tolérance etc...,
- › Proposer des activités adaptées (chant, comptines, relaxation...).

# L'équipe **Animation**

Les enfants scolarisés en élémentaire sont encadrés par des animateurs, qui pour la plupart sont titulaires d'un BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport), d'un BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur en accueil collectif de mineurs) ou d'un CAP AEPE (Accompagnement Éducatif Petite Enfance).

## Son rôle

- › Assurer la surveillance et l'animation des enfants pendant la pause méridienne (avant, pendant et après le repas).

## Ses tâches

Les tâches liées aux enfants de maternelle (voir précédemment), concernent aussi les élémentaires. Il leur revient aussi d'autres responsabilités, liées à l'âge des enfants :

- › Anticiper et gérer les conflits entre enfants,
- › Mettre en place des activités (animations diverses, jeux de cours, activités manuelles...) sur la base de volontariat de l'enfant,
- › Renforcer les valeurs liées à l'éducation.



## LE RÉFÉRENT périscolaire

### Son rôle

- › Coordonner les différentes équipes pendant cette pause méridienne,
- › Faire vivre cette charte et être garant de son application,
- › Faire des suivis réguliers (bilans, préparation des projets d'animation),
- › Être le lien avec les parents d'élèves, les enseignants, les directeurs d'école.

*Chaque équipe doit entretenir une bonne organisation, une bonne cohésion et assurer la cohérence de ses actions jour après jour.*

## LES ÉDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (ETAPS)

Les éducatrices sportives de la ville interviennent pendant la pause méridienne pour proposer des actions aux enfants : Défi sportif, tournoi multisites, coupe du monde de foot, semaine du sport, découverte de l'handisport...



# Les moyens matériels



6 groupes scolaires, ce sont autant de locaux et d'aménagements différents. Ces particularités influent directement sur l'organisation de la pause méridienne. On peut affirmer que sur le temps de la pause méridienne, chaque école dispose des moyens suivants :

## Les locaux intérieurs

### La restauration

Chaque restaurant scolaire comprend une partie dite « office » et une salle de restaurant.

L'office est le lieu de stockage et de préparation des repas. Ce lieu est interdit aux enfants et à toute personne étrangère au service pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité. Une partie vaisselle/plonge complète cet équipement.

### La salle de sieste

Chaque école maternelle dispose, d'une salle de sieste, qui permet aux plus petits de se reposer dans de bonnes conditions.

### L'accueil périscolaire

La plupart des écoles possèdent un lieu propre dédié à l'animation de la pause méridienne. Ce local permet d'accueillir les enfants sur les temps du matin et du soir.

### Les autres salles spécifiques

Suivant les écoles et en accord avec les enseignants, les enfants peuvent avoir accès à certaines salles spécifiques : bibliothèque, salle informatique, salle de motricité, salle de musique...

Des gymnases et des multisports complètent ces lieux pour la partie activité sportive.

## Les aménagements extérieurs

Avant et après le repas, les enfants disposent des cours de récréation et de leurs aménagements pour se détendre et jouer : préau, jeux extérieurs, toboggans, installations sportives, tracés ludiques dans les cours d'écoles.

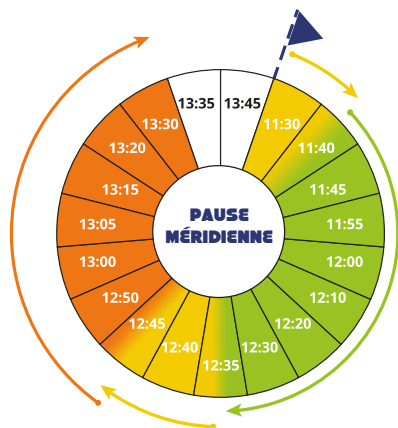
# Déroulement de La PAUSE MÉRIDienne par école

Les déroulements ci-dessous sont présentés à titre indicatif.

Accueil périscolaire de **TOURVILLE-LA-CHAPELLE.**

## Maternels

Contrôle des effectifs au sein de la classe réalisé par les ATSEM le matin.

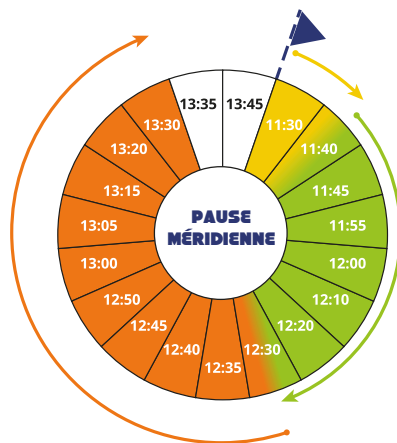


## CP - CE1

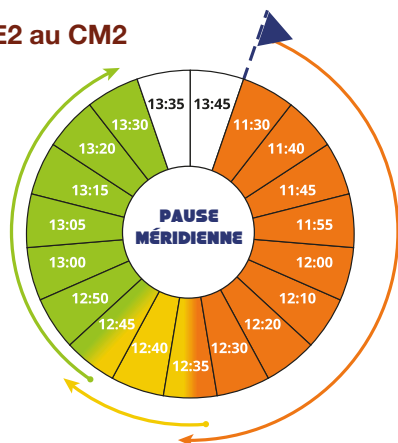
Enfants inscrits au dispositif "orchestre à l'école".

## Élémentaires

À la fin de la classe, les animateurs procèdent à l'appel des enfants de leur classe respective.



## CE2 au CM2

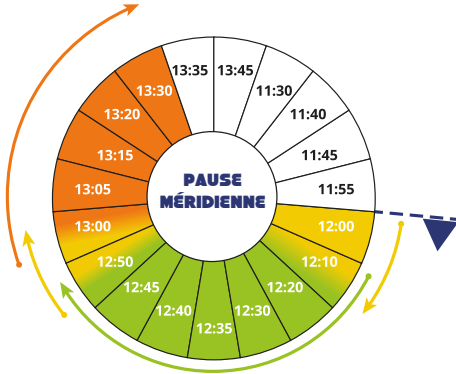


- Toilettes / Lavage des mains
- Repas
- Sieste (PS) / Activités libres ou encadrées (MS/GS/CP/CE1/CE2/CM1/CM2)

# Accueil périscolaire les Alouettes à **BERNEVAL-LE-GRAND**.

## Maternels

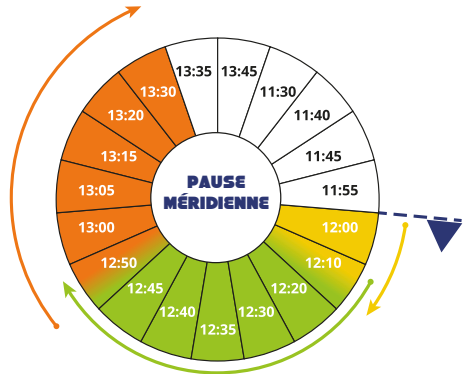
Contrôle des effectifs au sein de la classe réalisé par les ATSEM le matin.



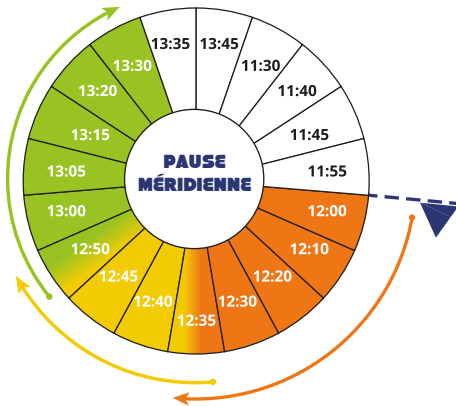
## CP - CE1

### Élémentaires

À la fin de la classe, les animateurs procèdent à l'appel des enfants de leur classe respective.



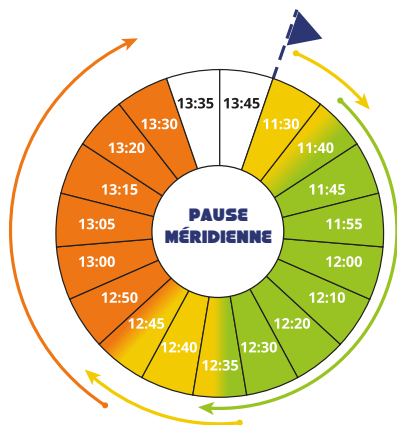
## CE2 au CM2



- Toilettes / Lavage des mains
- Repas
- Sieste (PS) / Activités libres ou encadrées (MS/GS/CP/CE1/CE2/CM1/CM2)

## Maternels

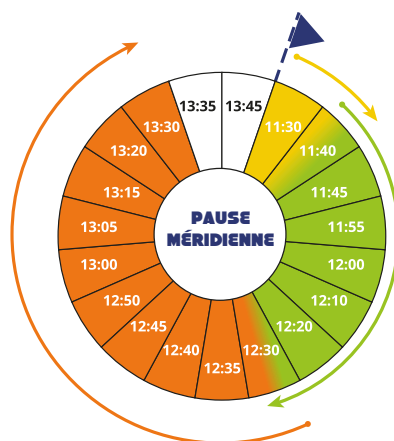
Contrôle des effectifs au sein de la classe réalisé par les ATSEM le matin.



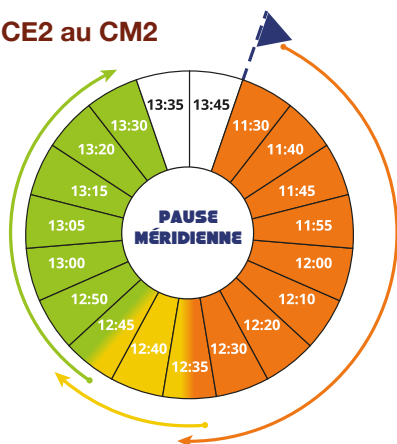
## CP - CE1

### Élémentaires

À la fin de la classe, les animateurs procèdent à l'appel des enfants de leur classe respective.



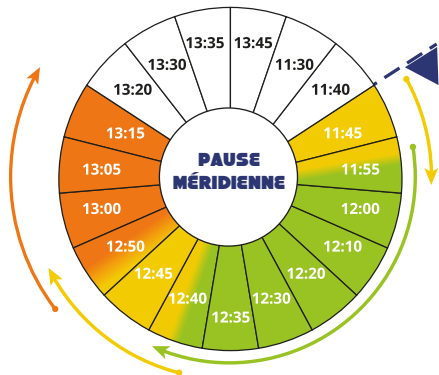
## CE2 au CM2



- Toilettes / Lavage des mains
- Repas
- Sieste (PS) / Activités libres ou encadrées (MS/GS/CP/CE1/CE2/CM1/CM2)

**Maternels**

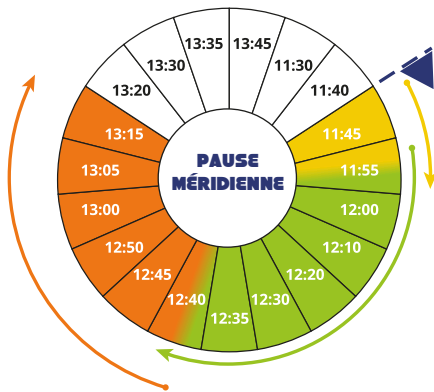
Contrôle des effectifs au sein de la classe réalisé par les ATSEM le matin.



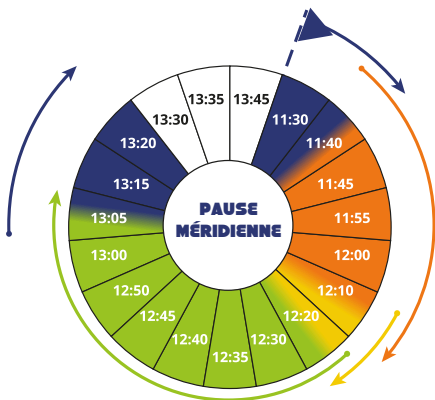
**CP - CE1**

**Élémentaires**

À la fin de la classe, les animateurs procèdent à l'appel des enfants de leur classe respective.



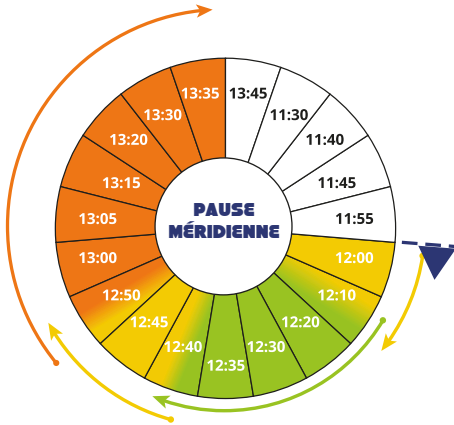
**CE2 au CM2**



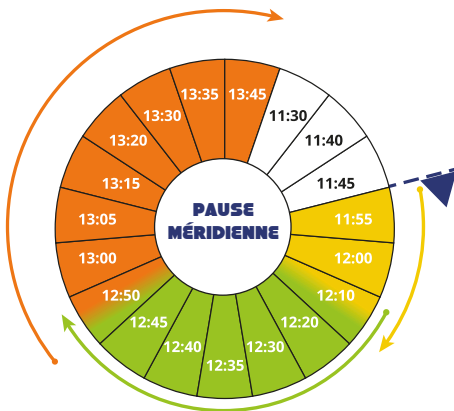
- Toilettes / Lavage des mains
- Repas
- Sieste (PS) / Activités libres ou encadrées (MS/GS/CP/CE1/CE2/CM1/CM2)
- Transport Belleville-sur-Mer <-> Bracquemont

### Maternels

Contrôle des effectifs au sein de la classe réalisé par les ATSEM le matin.



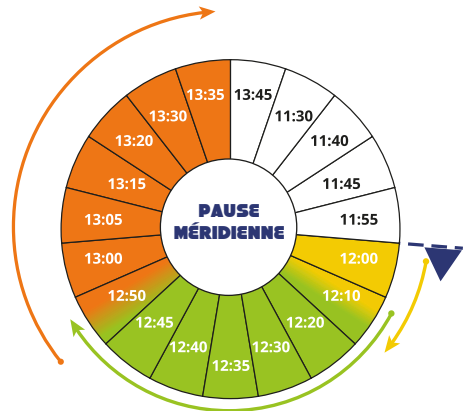
### CM1 au CM2



### CP - CE1 - CE2

#### Élémentaires

À la fin de la classe, les animateurs procèdent à l'appel des enfants de leur classe respective.



- Toilettes / Lavage des mains
- Repas
- Sieste (PS) / Activités libres ou encadrées (MS/GS/CP/CE1/CE2/CM1/CM2)

# COMMUNICATION Coordination

## Communication avec **LES PARENTS**

Comment les parents peuvent-ils obtenir des informations sur le déroulement de la pause méridienne ?

### **Au quotidien**

- › En maternelle, l'ATSEM pourra répondre aux questions le matin ou le soir,
- › En élémentaire, auprès du référent périscolaire.

### **Au cours de l'année**

- › En début d'année scolaire lors des rencontres parents-enseignants à l'école,
- › Pour les représentants des parents d'élèves en participant aux conseils d'écoles,
- › En contactant le Pôle Éducation, Sports et Loisirs au 02 32 06 35 90

## Que mangent **LES ENFANTS ?**

La Ville de Petit-Caux met tout en œuvre pour participer à l'éducation nutritionnelle des enfants, cependant les parents restent aussi les éducateurs privilégiés dans ce domaine.

C'est pour cette raison qu'à partir de la rentrée de septembre 2024, les représentants des parents d'élèves seront conviés lors des commissions restauration où sont définis les menus pour les semaines à venir. Ils pourront également partager un temps de repas dans un restaurant.





## Un enfant est malade ou blessé, **QUE SE PASSE-T-IL ?**

Suivant la situation, le référent périscolaire le prend en charge de manière individuelle (isoler, rassurer l'enfant...) et pare au plus urgent. En fonction de la gravité, il contacte un parent à l'aide de ses coordonnées téléphoniques précisées sur le document unique d'inscription rempli ou réactualisé en cours d'année. Si la situation l'exige, le référent contacte immédiatement les secours.

Dans tous les cas, l'enseignant de l'enfant en sera informé dès que possible.

## La COORDINATION

Une animation de qualité sur le temps de la pause méridienne, implique une participation active de tous les acteurs et une coordination efficace avec les parents et les enseignants. Les passages du temps scolaire à la pause méridienne sont ainsi des moments privilégiés pour la communication d'informations diverses. La coordination entre agents est quant à elle une préoccupation quotidienne afin de garantir au sein de chaque école un discours uniforme.

# ALLER PLUS LOIN . . .

## La RESTAURATION

La Ville de Petit-Caux confie la fabrication et la livraison des repas à une société privée, selon le principe de la liaison froide. Les repas sont livrés dans nos cuisines satellites avec des véhicules frigorifiques et stockés à 3°C dans les réfrigérateurs des offices.

Le personnel communal assure la remise en température (63°C au moins) des plats chauds, au moment du service.

## LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR des restaurants scolaires

Un règlement intérieur des restaurants scolaires est porté à connaissance de chaque famille lors d'une nouvelle inscription.

## Les COMMISSIONS restauration

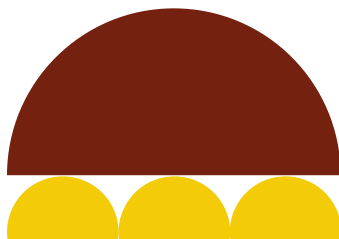
Cette commission est composée d'élus, de représentants de parents d'élèves, d'un conseiller du Conseil Municipal des Enfants, des responsables de service, du chargé relation clientèle du prestataire ainsi que de la diététicienne de la société qui confectionne les repas. La commission se réunit une fois par cycle scolaire pour examiner les menus.

## LES PROJETS d'Accueil Individualisé (PAI)

Le PAI est un protocole qui permet à l'enfant atteint de troubles de la santé d'être accueilli sur l'ensemble du temps passé à l'école dans les meilleures conditions possibles. Sa mise en place est faite à l'initiative de la famille envers son médecin traitant. Sous couvert d'un PAI mis en place, les enfants présentant des troubles se verront proposer un menu de substitution.



Patrice Philippe  
Maire de Petit-Caux





2 1 3  
Excel



**VILLE DE PETIT-CAUX**

Hôtel de Ville de Petit-Caux  
3 rue du Val des Comtes  
Saint-Martin-en-Campagne  
76370 Petit-caux

